
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2017-379 DU 02 AOÛT 2017

portant nomination des membres de la commission nationale de supervision du Recensement initial Administratif à Vocation d'Identification de la Population (RAVIP).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2009-09 du 22 mai 2009 portant protection des données à caractère personnel en République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2017-08 du 19 juin 2017 portant identification des personnes physiques en République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** la décision P.2017-03/Pt/AN du 24 juillet 2017 portant désignation des représentants de l'Assemblée nationale au sein de la Commission de supervision du recensement initial administratif à vocation d'identification de la population (RAVIP) ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n° 2016-724 du 25 novembre 2016 définissant les modalités du recensement administratif à vocation d'identification de la population ;
- Vu** le décret n° 2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- Vu** le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;

- Vu** le décret n° 2016-420 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication ;
- Vu** le décret n° 2016-417 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- Vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2016-423 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Vu** le décret n° 2016-424 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales ;
- Vu** le décret n° 2016-502 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et du Développement ;
- Vu** le décret n° 2016-499 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat Général de la Présidence de la République ;
- Vu** le décret n° 2016-443 du 27 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil du Numérique ;
- Vu** le décret n° 2017-302 du 21 juin 2017 définissant le cadre institutionnel du Recensement initial Administratif à Vocation d'Identification de la Population (RAVIP) ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 juillet 2017,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommées membre de la commission nationale de supervision du Recensement initial Administratif à Vocation d'Identification de la Population (RAVIP), les personnes dont les noms suivent :

Président : Monsieur **Joseph DJOGBENOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

1^{er} Vice-Président : Monsieur **Nassirou BAKO ARIFARI** ;

2^{ème} Vice-Président : Monsieur **Johannes DAGNON**, Conseiller Spécial du Président de la République ;

1^{er} Rapporteur : Monsieur **Cyrille GOUGBEDJI**, 2^{ème} Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement ;

2^{ème} Rapporteur : Monsieur **F. Léon DEGNY** ;

Membres :

Conseiller à la mobilisation sociale : Monsieur **Gérard GBENONCHI** ;

Superviseurs départementaux représentants du Gouvernement :

- Monsieur **Sacca LAFIA**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- Monsieur **Romuald WADAGNI**, Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur **Barnabé Z. DASSIGLI**, Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- Madame **Adidjatou MATHYS**, Ministre du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales ;
- Monsieur **Aurélien AGBENONCI**, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Monsieur **Abdoulaye BIO TCHANE**, Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement ;

Superviseurs départementaux représentants de l'Assemblée nationale :

- Monsieur **Issifou AMADOU** (Borgou-Alibori) ;
- Monsieur **A. Nouhoum Bida YOUSOUFOU** (Atacora-Donga) ;
- Monsieur **K. Jean-Eudes OKOUNDE** (Zou-Collines) ;
- Monsieur **Jérémie ADOMAHOU** (Mono-Couffo) ;
- Monsieur **Noël H. AKISSOE** (Ouémé-Plateau) ;
- Monsieur **Patrice Agbodranfo NOBIME** (Atlantique-Littoral).

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 août 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général de la Présidence de la
République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre d'Etat chargé du
Plan et du Développement,



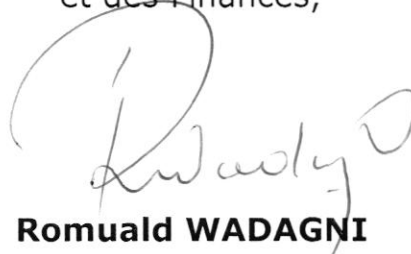
Abdoulaye BIO TCHANE

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,



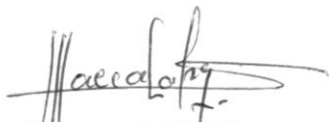
Joseph DJOGBENOU

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité Publique,



Sacca LAFIA

Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique et des Affaires Sociales,



Adidjatou MATHYS

Le Ministre de la Décentralisation
et de la Gouvernance Locale,



Barnabé Z. DASSIGLI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 HCJ 2 MESGPR 2 MPD 2 GS/MJL 2 MEF 2 MISP 2 MTFPAS 2
MDGL 2 AUTRES MINISTERS 14 SGG 4 INTERESSES 18 JORB 1.